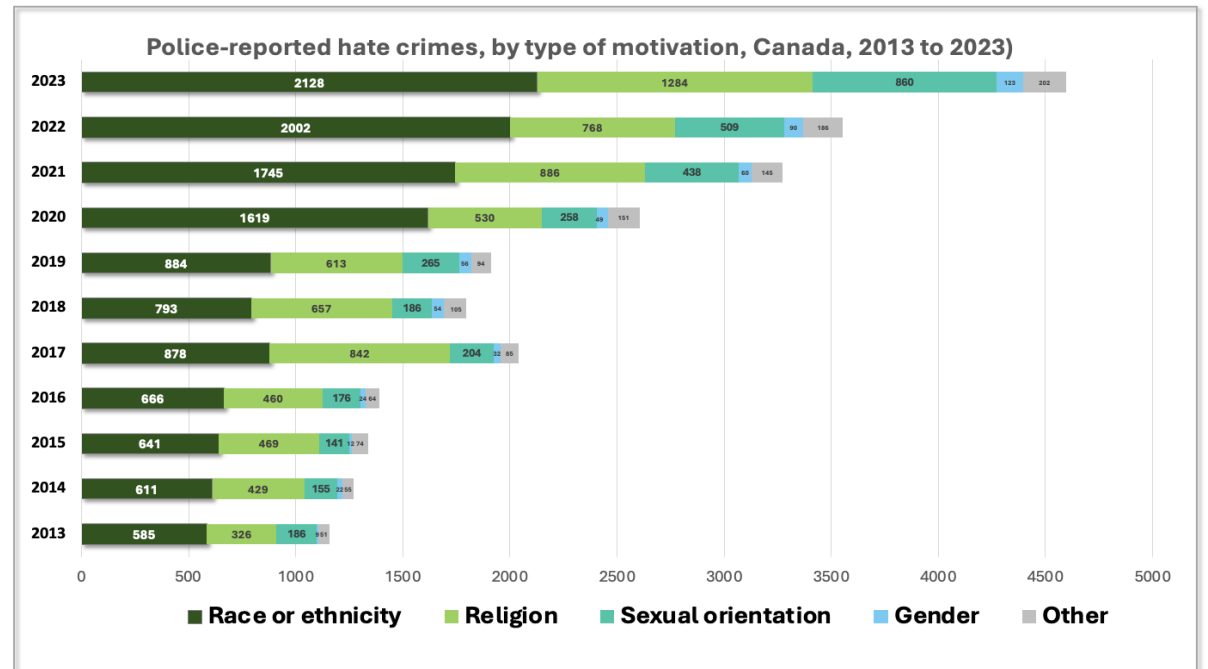


Comprendre et combattre les causes profondes de la montée des crimes haineux au Canada

Perry, B., Blair, S. et Cashore, M. (2025). *Le paysage de la recherche sur les crimes haineux au Canada*, Université technique de l'Ontario. [Lire le rapport complet ici](#).

L'augmentation des crimes haineux au Canada contraste vivement avec la vision d'un pays fondé sur le multiculturalisme. De 2014 à 2023, les crimes haineux rapportés à la police ont quasiment triplé, atteignant 4 777 en 2023. Or, le système juridique canadien demeure insuffisamment adapté pour répondre efficacement aux crimes de haine. Leurs effets traumatiques, profonds et persistants, se répercutent bien au-delà des victimes, atteignant des communautés entières. Par conséquent, la promesse d'une coexistence multiculturelle harmonieuse au Canada restera vaine si nous ne nous attaquons pas au racisme systémique sous-jacent.



Adapté de [Statistique Canada, 2023](#)

Racisme structurel et héritage colonial

- Les crimes haineux ne peuvent être expliqués par des actes isolés de motivation irrationnelle; ils reflètent un **problème systémique**.
- Le colonialisme est directement lié** aux crimes haineux au Canada, car il est la source de ces inégalités systémiques.
- La **double dynamique de surveillance excessive et de sous-protection** traduit une **volonté de défendre l'espace culturel dominant**, qui continue d'influencer les expériences des communautés racisées, notamment à travers le profilage anti-Noir, les décès d'Autochtones en détention et la crise des femmes et filles autochtones disparues et assassinées (FFADA).

Sous-déclaration et lacunes dans les données

- Le nombre réel de crimes haineux dépasse de loin les données policières** : en 2019, plus de 223 000 crimes de haine auto-déclarés ont été recensés dans les enquêtes, contre 1 946 cas signalés à la police, en raison notamment de la peur de représailles, de la méfiance envers la police et de barrières linguistiques.
- Le manque de formation entraîne souvent un **absence de cohérence dans la saisie et la classification** des incidents haineux par la police.
- Les données actuelles ne rendent pas compte de la complexité** des interrelations entre la race, le genre, la religion et l'orientation sexuelle dans les situations de victimisation.

Événements déclencheurs et la « permission de haïr »

On observe des pics de crimes haineux à la suite d'événements politiques ou mondiaux majeurs.

- La **présidence Trump** (2016-2020/2024 à aujourd'hui) a normalisé l'hostilité raciale et enhardi le sentiment de suprématie blanche aux États-Unis, mais aussi au Canada.
- La **pandémie de COVID-19** a déclenché une vague de désignation de boucs émissaires ciblant les communautés asiatiques.
- La **guerre de Gaza** (2023-aujourd'hui) a entraîné une montée en flèche des incidents antisémites et islamophobes au Canada.

Cibles et répercussions des crimes de haine

- En 2023, **16,4 %** de tous les crimes de haine signalés à la police **ciblaient des Canadien(ne)s noir(e)s** (4,3 % de la population).
- Les crimes de haine ciblant les **personnes autochtones** sont susceptibles de comporter de la violence – les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones étant exposées à des niveaux de violence de manière disproportionnée.
- Les **crimes haineux islamophobes ont augmenté** depuis le 7 octobre 2023, incluant harcèlement, menaces, vandalisme et violences; **tandis que les femmes musulmanes subissent un harcèlement et des agressions sexistes accrus**.
- Les **crimes de haine antisémites** ont augmenté de 67 % depuis 2022, dans le contexte de la guerre à Gaza et des tensions internationales, et se manifestent principalement par des atteintes aux biens (comme le vandalisme) plutôt que par des violences envers les individus.



Les crimes de haine au Canada ne sont pas une anomalie, mais une **manifestation de l'oppression systémique** enracinée dans le colonialisme, la blancheur et les inégalités structurelles. Pour les personnes touchées, ils entraînent une (re)traumatisation individuelle et collective, ainsi que des contraintes en matière de participation et d'expression sociales.

Actions recommandées

Développer et décoloniser la recherche sur les crimes de haine

- Augmenter le financement des chercheur(euse)s autochtones et racisé(e)s afin de garantir que la recherche soit ancrée dans la complexité des expériences vécues.
- Utiliser des cadres conçus pour rendre compte des identités et des expériences intersectionnelles.

Consolider les systèmes de signalement et de collecte de données

- Standardiser les formats de signalement des crimes de haine et la formation de la police à la réponse à ces crimes.
- Développer des systèmes de signalement en dehors des structures policières.

Promouvoir l'éducation à la prévention

- Mettre en œuvre un programme de lutte contre le racisme et de prévention de la haine à tous les niveaux d'enseignement pour lutter contre la désinformation et les stéréotypes.

Réforme des services de police et du système judiciaire

- Garantir la transparence et la responsabilité dans la manière dont la police répond aux crimes de haine.
- Développer les modèles de justice centrés sur la communauté (voir [Stratégie de justice autochtone \(2025\)](#)).

Soutenir les victimes et bâtir la confiance au sein de la communauté

- Financer des services holistiques aux victimes tenant compte des traumatismes et répondant aux besoins complexes des victimes survivantes.